

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 13/09/2023

-Actes communicables-

L'an deux mil vingt-trois, le treize septembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Ludovic Gabrel, Président.

Membres présents : Ludovic Gabrel, Président ; Annick Braud, Elue ; Patricia Palus, Elue ; Alain Barbier Elu ; Jean Delabroye, Nommé ; Marie France Deleu, Nommée ; Jean Claude Laignel, Nommé ; Annie Babaut, Nommée ;

Pouvoirs : Grégory Maufroy, Elu avait donné procuration à Patricia Palus

Membres excusés : Alain Babaut, Elu ; Céline Leclerc, Nommée ; Virginie Rousselle, Elue

1. Appel des Membres du Conseil d'Administration

2. Désignation du secrétaire de séance

Virginie QUAILLET

3. Approbation du Procès-Verbal du précédent Conseil d'Administration

Adopté à l'unanimité par les membres présents au dernier Conseil d'Administration du CCAS

4. Communications

a. Aides alimentaires et financières

La commission permanente s'est réunie le 29/08/2023 pour étudier 12 dossiers

Nombre de bénéficiaires au 20/06/2023		29
Dépannages (non comptabilisés dans le comptage)	Aide ponctuelle	0
	Reportée – sans suite	0
Nouvelle demande	Accordée	4
	Refusée	2
Révision	Renouvelée	5
	Sortie	1
Nombre de bénéficiaires au 29/08/2023		32

Les dossiers à caractère confidentiel sont consultables au CCAS dans le cadre strictement défini dans le Règlement Intérieur.

b. Dossiers d'aide sociale

4 dossiers de demande d'aide sociale pour hébergement de personnes âgées ont été présentés pour information.

c. Remplacement d'un membre nommé du CCAS

En date du 26/06/2023, Monsieur Bernard Caron a notifié, par simple courrier à Monsieur le Président, son souhait de démissionner de ses fonctions d'administrateur du CCAS pour des raisons personnelles.

Suite à la démission de Monsieur Caron, membre nommé, représentant des personnes âgées, Monsieur le Maire a proposé à Madame Deleu, déjà administrateur du CCAS, et membre du club de l'âge d'or, de représenter les personnes âgées au sein du Conseil d'Administration ; ce qu'elle a accepté.

Par ailleurs, Monsieur Michel Bocquillon, jeune retraité domicilié dans le quartier de la Neuville a postulé, par courrier en date du 31/08/23. Après avoir échangé avec Madame Braud, le postulant a été nommé, par arrêté du Maire n° 23 A 668 en date du 8/09/23 (en PJ) comme administrateur du CCAS.

5. Délibérations

a. 23 D 19 Désignation du fournisseur de colis de Noel 2023

Le Président, rappelle à l'assemblée la nécessité de procéder à la désignation du fournisseur des Colis de Noël qui sont attribués aux corbéens de plus de 70 ans, conformément aux critères d'attribution votés par délibération le 14/09/21 et conformément à la fiche technique 2023.

Une consultation a été lancée auprès de 6 fournisseurs, la date de remise des offres était fixée au 25/08/23. A cette date, les 6 fournisseurs avaient transmis un devis. Les propositions ont été examinées par l'assemblée.

L'analyse est reprise dans les tableaux ci-après :

N°	Description	Pondération
1	Prix	40
	<i>Règle de trois : Note offre = (prix de l'offre la plus basse / prix de l'offre) x pondération du critère prix</i>	
	<i>La note sera calculée sur le total TTC après rabais</i>	
2	Contenu du colis - quantité, qualité...	40
	<i>La note de ce critère sera calculée au regard du respect des demandes mais aussi de la qualité des produits et du choix du contenant</i>	
3	Clause sociale / engagement écologique	20
	<i>La note de ce critère sera calculée au regard des engagements de la société et de la mise en application dans sa proposition</i>	
Pondération totale des critères d'attribution :		100

	La ferme des prés Sainte Anne	GAMMVERT	Le panier de Sophie CréaKado	Lou Berret	Cellier du Périgord	Ducs de Gascogne
1-Prix	39.13	20	39.28	39.30	40	39.13
2-Contenu	35	20	30	25	15	20
3-Clause Sociale	20	15	18	19	15	15
Total /100	94.13	55	87.28	82.30	70	74.13

Vu l'analyse des propositions,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à désigner « La ferme des prés Sainte Anne » de Ribemont sur Ancre comme fournisseur des colis de Noël 2023.